

Votants : 63

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 05 décembre 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (COP) RELATIVES AUX NOUVELLES RELATIONS ENTRE LA CAN ET LES STRUCTURES ASSOCIATIVES PARTENAIRES DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT

#### **Titulaires et suppléants présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Françoise BURGAUD, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Claude BOISSON à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Alain CHAUFFIER à Philippe MAUFFREY, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noélie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Dany MICHAUD à Corinne RIVET BONNEAU, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

#### **Titulaires absents :**

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

#### **Titulaires absents excusés :**

Annick BAMBERGER, Christelle CHASSAGNE, Gérard EPOULET, Elsa FORTAGE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LIAIGRE, Sébastien MATHIEU, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX.

#### **Titulaires absents pour départ :**

Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Lucy MOREAU, Eric PERSAIS, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND.

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023

#### **AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS (COP) RELATIVES AUX NOUVELLES RELATIONS ENTRE LA CAN ET LES STRUCTURES ASSOCIATIVES PARTENAIRES DE LA POLITIQUE DE L'HABITAT**

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la décision de la Commission du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relatif aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général,

Vu les articles L.365-1 et L.411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) modifiés par la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR,

Vu l'article L.366-1 du CCH,

Vu la circulaire VALLS du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération des 15 novembre 2021, du 7 février 2022 et du 11 avril 2022 relatives à l'adoption du Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire pour la période 2022-2027 au vu de l'avis des 40 communes et de l'Etat,

Considérant la déclinaison de la Charte des engagements réciproques et le soutien de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) aux structures associatives partenaires de la politique de l'habitat,

Le PLH prévoit de conforter, voire de renforcer, l'offre de logements et d'hébergements destinés aux personnes en situation de vulnérabilité et/ou d'exclusion sociale.

Le PLH intègre également une animation de la politique de l'habitat en lien avec l'Observatoire de l'habitat, de l'immobilier et du foncier.

A ce titre, sur la base de conventions (annuelles ou triennales) d'objectifs et de partenariats, la CAN apporte depuis 2011 son soutien financier aux différentes structures associatives qui assurent la gestion/fonctionnement de Résidences sociales pour des publics en difficultés (maison relais, résidence d'accueil, ...) et/ou qui participent au développement du dispositif d'observation de l'habitat.

Depuis 2015, la circulaire VALLS vise dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (COP), à :

- Renover les relations entre les pouvoirs publics et les associations,
- Prévoir la déclinaison de la Charte des engagements réciproques sur les territoires de manière adaptée pour chaque secteur d'activité, ainsi que le soutien public dans la durée aux associations concourant à l'intérêt général,
- Préciser le cadre juridique régissant les subventions versées par les pouvoirs publics aux associations.

Le cadre actuel entre la CAN et les structures associatives concernées consiste à fixer pour la même année, des objectifs quantitatifs/qualitatifs et les modalités/conditions de versement du soutien financier communautaire. Ainsi, il a été versé en 2023 les subventions relatives à ce même exercice.

Il doit par conséquent évoluer afin de permettre à la COP de définir des objectifs annuels pour chaque structure associative concernée, avant le paiement l'année suivante de la subvention de la CAN sur la base d'un bilan/rapport d'activité.

Suite à la présentation de ce nouveau cadre de fonctionnement le 20 septembre 2023 aux structures associatives concernées, le scénario de transition suivant est proposé :

- Le versement à l'été 2024 d'un acompte de 50 % du montant annuel 2024 sur présentation à titre dérogatoire du rapport d'activité et des comptes de résultats 2023 validés par l'Assemblée Générale annuelle de la structure associative, et ce pour éviter une année blanche
- Le versement à l'été 2025 du solde de 50 % du montant annuel 2024 sur présentation du rapport d'activité et des comptes de résultats 2024 validés par l'Assemblée Générale annuelle de la structure associative,
- Le versement à l'été 2026 de 100 % du montant annuel sur présentation du Rapport d'activité et des comptes de résultats 2025 validés par l'Assemblée Générale annuelle de la structure associative.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le scénario de transition détaillé ci-dessus pour la mise en œuvre de la circulaire VALLS ;
- Autorise le Président à signer avec chaque structure associative concernée, le modèle simplifié de COP ou d'avenant joint à la présente délibération, pour la mise en œuvre du scénario de transition détaillé ci-dessus.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 63

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Aurore NADAL**

**Jérôme BALOGÉ**

**Secrétaire de séance**

**Président**